



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/11/25/2

portant sur

L'APPROBATION DU BUDGET RECTIFIÉ 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA CCI NICE COTE D'AZUR

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 25 novembre 2024*

PARTICIPANTS

Madame Nathalie AUGADE, Directrice départementale par intérim de la DDETS06, **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

44 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.



Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, EBEL Jean-Marie, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**

EXCUSES

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Madame BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, LIZZANI Elisabeth, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SEROUSSI Béatrice, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs FLORENCE Patrick, LABAT André, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, THEIS James, **Membres Associés.**

Madame HIGUERO Valérie, **Conseillère Technique.**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs DUPHIL Thierry, MARTINON Martine, SALUSSOLIA Brigitte, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELLAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LEMETEYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PREALABLE

Par délibération du 27 novembre 2023, les membres de l'Assemblée Générale ont adopté le budget primitif pour l'année 2024.

Le budget rectificatif 2024 prend en compte les éléments suivants :

- Une dotation de TCCI de 8.47M€.
- Des produits d'exploitation hors reprises de 27.31M€.
- La distribution de résultats et réserves de l'aéroport Nice Côte d'Azur pour un montant de 10.00 M€.
- La distribution de résultats de la SCI PAL pour un montant de 2.45M€
- La Distribution de résultats de la SCI SOPHIPOLITAINE pour un montant de 0.53M€.
- Le versement du solde du retour à meilleure fortune de la SAS Vauban21 pour un montant de 2.30M€.
- La cession des participations de la SAS ISN pour un montant de 11.15M€
- Un résultat net de +20.28M€ pour l'ensemble des services budgétaires de la CCINCA.
- Une capacité d'autofinancement de +8.11M€.
- Un fonds de roulement brut de 7.57M€.
- Un fonds de roulement net hors concessions de 5.42M€.
- Un résultat net de 7.31M€ pour l'ensemble des filiales gérées par la CCINCA.

Le budget primitif 2025 est établi avec les données suivantes :

- Une hypothèse de dotation de TCCI de 8.43M€.
- Des produits d'exploitation hors reprises de 27.56M€.
- Une hypothèse de distribution de dividendes de l'aéroport Nice Côte d'Azur pour un montant de 10.00 M€.
- Une hypothèse de distribution de résultats de la SCI PAL pour un montant de 2.79M€.
- Une hypothèse de distribution de résultats de la SCI SOPHIPOLITAINE pour un montant de 0.79M€.
- Un résultat net de +7.67M€ pour l'ensemble des services budgétaires de la CCINCA.
- Une capacité d'autofinancement de +6.96M€.
- Un fonds de roulement brut de 5.44M€.
- Un fonds de roulement net de 5.23M€.
- Le reversement du fonds de roulement lié à la fin de la concession du Port de Golfe-Juan.

La présentation des budgets du groupe comprenant :

- Les hypothèses générales et faits marquants.
- Les états budgétaires de la CCI.
- Les résultats des filiales.
- Le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI).
- Les informations complémentaires conformément aux directives en vigueur.



Ces budgets ont été présentés au Bureau de la CCI Nice Côte d'Azur le 04 novembre 2024 et ont reçu un avis favorable. Ils ont également été soumis à l'examen de la Commission des finances pour avis le 07 novembre 2024, qui a rendu un avis favorable.

Suite aux exposés qui viennent d'être présentés, les budgets rectificatifs 2024 et les budgets primitifs 2025 de la CCINCA et de ses filiales, SCI SOPHIPOLITAINE, SCI du PAL, SCI CAMPUS, SAS NAPE, SCI ISN, SCI ARGILA, SAS VAUBAN 21, SAS GALLICE 21, SASU VP GOLFE-JUAN, SASU Carabacel Conseil, SASU Carabacel Patrimoine, et de l'association Ecole42 sont soumis à la délibération des membres élus de l'Assemblée générale.

VUS :

- Les articles L 712-1, R 712-7, R.712-14, R712-15, R 712-22-2, A 712-20 et A 712-22 du Code de commerce ;
- Les articles 49, 79, 88 et 92 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- La délibération de l'Assemblée Générale adoptée lors de la séance du 27 novembre 2023 ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 04 novembre 2024 ;
- L'avis favorable de la Commission des finances en date du 07 novembre 2024.

CONSIDERANT :

- ↳ Que l'article L712-1 du Code de commerce indique que dans chaque établissement public du réseau des Chambres du Commerce et d'Industrie, l'Assemblée Générale des membres élus détermine les orientations et le programme d'actions de l'établissement. A cette fin, elle délibère sur toutes les affaires relatives à l'objet de celui-ci, notamment le budget, les comptes et le règlement intérieur ;
- ↳ Que les montants des budgets rectificatifs 2024 et des budgets primitifs 2025 de la CCINCA incluent ceux de ses filiales, SCI SOPHIPOLITAINE, SCI du PAL, SCI CAMPUS, SAS NAPE, SCI ISN, SCI ARGILA, SAS VAUBAN 21, SAS GALLICE 21, SASU VP GOLFE-JUAN, SASU Carabacel Conseil, SASU Carabacel Patrimoine, et de l'association Ecole42 ;
- ↳ Que ces budgets ont été soumis à l'Avis préalable du Bureau lors de sa séance du 04 novembre 2024, ainsi que de la Commission des finances lors de sa séance du 07 novembre 2024 et ont reçu des avis favorables ;
- ↳ Que conformément aux dispositions des articles R.712-14 et R.712-15 du Code de commerce selon lesquels le budget primitif et, le cas échéant, les budgets rectificatifs, sont soumis au vote des membres de l'Assemblée Générale, ainsi qu'aux articles 88 et 92 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, le budget rectifié 2024 et le budget primitif 2025 sont à présent soumis pour approbation à l'Assemblée Générale ;
- ↳ Que conformément à l'article R 712-22-2 du Code de commerce, les projets de budgets primitifs ou rectificatifs ont été transmis au président de la chambre de commerce et d'industrie de région 15 jours avant l'assemblée générale au cours de laquelle ils sont soumis au vote des membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale ;
- ↳ Que ces budgets rectificatifs 2024 et primitifs 2025 seront transmis, conformément aux dispositions des articles R 712-7 et A 712-22 du Code de commerce, suite à leur adoption par l'Assemblée Générale, à l'autorité de tutelle dans les quinze (15) jours suivant leur adoption.



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▶ **APPROUVENT** les Budgets rectificatifs 2024 et les Budgets primitifs 2025 de la CCI Nice Côte d'Azur et de ses filiales, ainsi que les éléments qui les constituent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	62	Nombre de départs :	0
Nombre de participants au vote :	44 (quorum : 32, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	40		

Abstention : 4 Contre : 0 Pour : 40

Nice, le 25 novembre 2024

La secrétaire



Anne LECHACZYNSKI

Le Président



Jean-Pierre SAVARINO

